



Bon de Commande automatique

Cette fonction est accessible par le menu **Boutique/Stock**, en sélectionnant l'option « **Calcul automatique d'un bon de commande** » dans la liste déroulante.

1. Principe

La procédure de commande automatique consiste à la création d'un bon de commande en fonction de critères déterminés par le gestionnaire de la boutique.

Elle permet de prendre en considération : l'historique de vente de chaque produit mais aussi les quantités en stock et leur conditionnement (« colisage »)

Elle autorise également de ne pas prendre en compte les niveaux de stock mais uniquement les ventes réalisées sur une période.

Création automatique d'un bon de commande

Fournisseur	Sonrisa => Sonrisa, Central
Ventes sur	45 jours
Commande pour	14 jours ⓘ
Méthodologie:	<input checked="" type="radio"/> Stock / Ventes <input type="radio"/> Ventes entre: 01/09/2019 - 01/10/2019

QUITTER **VALIDER**

2. Ecran de sélection

- Sélectionner le fournisseur concerné par la commande ;
- Choisir le nombre de jour de vente pris en référence pour calculer les besoins journaliers ;
- Déterminer le nombre de jours de stock que l'on souhaite commander ;

Deux méthodologies sont proposées :

1. STOCK / VENTE : les deux critères vus précédemment sont utilisés pour définir au mieux les besoins de chaque produit
2. VENTES : cette méthode ne prend pas en compte les stocks gérés dans le logiciel mais uniquement les ventes par produit. La période de vente de référence est alors sélectionnée par *date de début* et *date de fin*.

3. Configuration

Les deux paramètres sont définis par défaut avec une valeur de 45 jours d'historique de vente et 20 jours de stock. Les utilisateurs disposant des droits d'administration peuvent modifier ces valeurs par défaut, à partir de l'écran « **Configuration Magasin** » dans la section « **CONFIGURATION DES PARAMETRES PAR DEFAUT** »

4. Caractéristiques produits

Afin de déterminer au mieux les besoins, chaque produit dispose de paramètres de conditionnement et de seuil de stock. Ceux-ci sont accessibles dans l'onglet **FOURNISSEUR** de la fiche produit. On distingue :

- *Quantité du lot* : défini le conditionnement du produit par le fournisseur. En générale, les liquides en 10ml sont conditionnés en boîte de 10 flacons.
- *Quantité min de la Commande* : Le produit ne sera affiché dans le bon de commande uniquement si le besoin calculé est supérieur à ce seuil
- *Seuil minimum de stock* : Garanti un stock constant d'au moins x pièces

Une bonne utilisation de l'ensemble de ces paramètres doit permettre une gestion fine des stocks et des besoins.

Qu'il soit créé de manière automatique ou manuelle, les produits et quantités présents sur le bon de commande sont modifiables jusqu'à la validation de la commande.